



OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE LYS-LEZ-LANNOY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU LUNDI 4 JANVIER 2021.

Suite aux mesures gouvernementales, la réunion mensuelle du lundi 4 janvier a eu lieu à la salle Keunebrock avec les membres du bureau et les représentants de la mairie à savoir:

Mmes LOSFELD, LE LANNIC, DEKINDT

Mrs LEGLEYE, LAENES, HOUEL, DUGARDIN, MENAGER, BLANCQUART

Membres excusés:

Mr VANNESTE

Mmes LOSFELD et LE LANNIC présentent leurs vœux pour l'année 2021 et souhaitent une très bonne année à toutes les associations sportives de Lys-Lez-Lannoy, avec un message d'espoir de retrouver une vie associative « normale » pour les clubs et leurs adhérents.

À ce jour, nous sommes dans l'attente des décisions gouvernementales pour la suite des événements, sachant que la mairie met tout en oeuvre pour que la reprise se fasse dans les meilleures conditions.

Actuellement,

- la pratique en intérieur pour les adultes reste interdite jusqu'à nouvel ordre
- la pratique en plein air reste possible pour les seniors dans le respect du couvre-feu et du protocole sanitaire
- les mineurs ont le droit de pratiquer le sport en plein air et en lieux clos et couverts avec des mesures adaptées
- l'accès aux équipements est autorisé pour les sportifs professionnels, les personnes avec une prescription médicale, les personnes à Handicap, les personnes en formation...

Cette première réunion permet de faire un point au niveau de la subvention donnée par la mairie car la saison 2020 fût très particulière. La subvention donnée par la mairie n'a pas été utilisée entièrement par les associations durant l'année même si l'on tient compte des demandes reportées et des demandes en cours: beaucoup de compétitions annulées dues à la COVID et donc moins de frais de déplacement, moins de matériels pédagogiques demandés, fêtes et remises de prix annulées...

La mairie est alors en réflexion, depuis septembre 2020, sur le montant de la subvention à venir, sachant que, c'est l'OMS qui prend en charge les frais liés à la COVID comme le gel hydroalcoolique et que les frais liés au matériel sanitaire acheté par la mairie en 2020 seront déduits de la subvention OMS de 2021. Aujourd'hui, la mairie dispose encore entre 15 et 18 litres de gel et des sprays désinfectants.

Mme LE LANNIC tient à rappeler que c'est la mairie, et seulement elle qui subventionne l'OMS qui redistribue à son tour aux associations. Elle souhaite d'ailleurs que, en plus de l'OMS, la mairie apparaisse sur les publicités et figure sur les vêtements lorsqu'il y a participation de l'OMS.

Mme LE LANNIC et Mr BLANCQUART regrettent que certains clubs ne leur transmettent pas le dossier de subvention et souhaiteraient que ces clubs ne puissent pas bénéficier de l'aide de la mairie ou de l'OMS, dont il dépend, pour des demandes de matériels ou de frais de déplacement/arbitrage. Mr HOUEL demande à Mr BLANCQUART la liste de ces associations.

À ce jour, toutes les associations n'ont pas fait leurs AG ce qui pose problème pour l'étude des futures subventions. D'ailleurs, Mr BLANCQUART souhaiterait connaître la répercussion comptable de la COVID sur les associations en terme de dépenses.

Mme LE LANNIC souhaiterait que l'OMS établisse une liste de critères de subvention, comme:

- les frais de déplacement
- Les frais d'arbitrage
- Le matériel pédagogique
- Le matériel informatique...

Cette liste serait ainsi revue chaque année en fonction des besoins des associations, du contexte sanitaire particulier, de l'évolution naturelle...

Mr MENAGER souhaiterait que toutes les associations fassent une tarification différente pour les adhérents lyssois et extérieurs, avec une réduction pour les lyssois.

AEPS:

Mme LE LANNIC travaille avec l'Agence nationale pour l'Education Par le Sport: Il s'agit d'un projet avec plusieurs communes comme CROIX et HEM pour recréer une dynamique nationale d'inclusion par le sport: recruter des jeunes peu ou pas diplômés, repérer des jeunes qui aimeraient se former dans le monde du sport pour se préparer à des embauches dans les entreprises dans le domaine sportif en CDI ou emploi de longue durée. L'objectif est de former 1 ou 2 jeunes en coaching sportif d'insertion (formation 6mois) pour accompagner les jeunes les plus éloignés de la vie sociale et professionnelle pour les amener vers un emploi durable.

Mme LE LANNIC souhaite communiquer également sur 2 actions (ministérielles et fondation de France) pour mettre en avant les féminines.

DEMANDES DES CLUBS:

L'ASCL: demande de ballons pour un montant de 135€.

L'EDM: rectification au niveau de la répartition des montants pour la formation faite par le GEPSAL concernant la méthodologie de préparation physique pour les bénévoles pour un montant de 679,54€ au lieu de 955,20€ pour 2020 et 1708,46€ au lieu de 1432,80€ pour 2021, soit un montant total inchangé de 2388€ pour 199h.

CP LYS: frais de déplacement pour un montant de 408,91€ après contrôle (erreur de taux 0,311 à la place de 0,321) au lieu de 425,49€_et de frais d'arbitrage d'un montant de 85€

LA STELLA: facture de ballons pour un montant inférieur au devis soit 1350€

FETE DE NOËL:

Les clubs concernés par la remise des chocolats pour les enfants ont été très touchés par le geste de l'OMS et remercie l'ensemble du bureau pour avoir maintenu cette petite attention malgré le contexte.

PROCHAINE REUNION DU COMITE DIRECTEUR LE LUNDI 1 FEVRIER 2021 A 19H A LA SALLE KEUNEBROCK.

Très bonne année à tous,

Amitié sportive,

Annabelle